

# BILAN 2015 :

## 17 MILLIONS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LE BASSIN DE LA CHARENTE

Photocoursteph - Fotolia\_66156302.png



## Les grandes caractéristiques du bassin de la Charente

Le bassin de la Charente est caractérisé par un contraste entre la frange côtière, densément peuplée (80 à 100 hab/km<sup>2</sup>) et l'intérieur du territoire, à caractère rural (40 à 60 hab/km<sup>2</sup>).

Hors agglomération, le territoire est rural et largement marqué par la présence des activités agricoles. Le vignoble charentais occupe 17 % de la surface du bassin de la Charente, et se trouve localisé dans la partie médiane de celui-ci. L'agriculture est diversifiée, avec une orientation vers la polyculture et l'élevage (bovin viande) à l'est du bassin, tandis que les activités laitières se concentrent sur la partie nord du bassin. Les surfaces agricoles restantes sont, quant à elles, destinées à la polyculture et aux céréales.



Limites du bassin de la Charente

## Principaux enjeux au regard de l'eau

- Enjeux prioritaires : réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires, sur l'essentiel du bassin-versant. Les eaux superficielles ainsi que souterraines sont touchées, et ceci ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau potable.
- Autre enjeu majeur, les étiages sévères sur la grande majorité des cours d'eau : gestion des eaux en période d'étiage et de sécheresse pour répondre aux besoins socio-économiques dans le respect du bon état des eaux.
- Gestion patrimoniale des eaux souterraines, préservation des ressources en eaux destinées à l'eau potable,
- Restauration des fonctionnalités des rivières et zones humides,
- Prévention du risque d'inondation en Charente aval,
- Résorption des macropollutions en Charente aval et en Boutonne.

### Le bassin de la Charente en quelques chiffres...

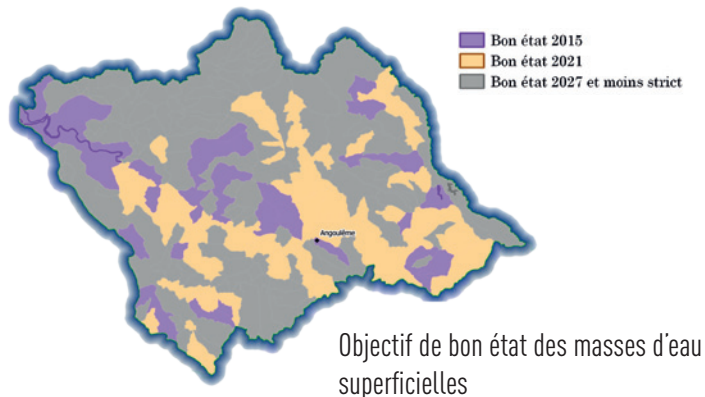
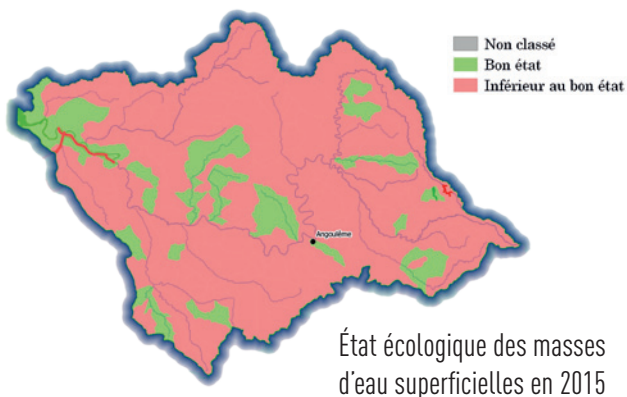
**Superficie :** 10 549 km<sup>2</sup>  
**Population municipale :** 585 400 habitants  
**Densité :** 55,5 hab/km<sup>2</sup>  
**Population saisonnière :** 117 445 habitants  
Les principales villes sont Angoulême, Rochefort, Saintes et Cognac.  
**Pourcentage du département dans le bassin :** Charente 85 %, Charente-Maritime 62 %, Dordogne 4 %, Deux-Sèvres 95 %, Vienne 95 %, Haute-Vienne 36 %.  
**Principaux cours d'eau :** la Charente, la Tardoire, la Seugne et la Boutonne.



## L'objectif de bon état des eaux

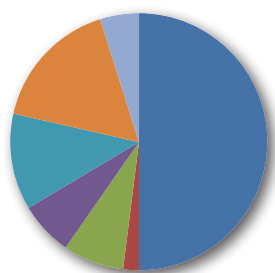
En 2015, 12 % des eaux du bassin de la Charente étaient en bon état.

En 2021, l'objectif est d'atteindre un bon état pour **37 % des eaux du bassin**.



## L'engagement de l'Agence aux côtés du bassin de la Charente

Pour l'année 2015, les aides de l'Agence en faveur de la restauration de la qualité des eaux sur le bassin de la Charente s'élèvent à plus de 17 millions d'euros (609 dossiers).



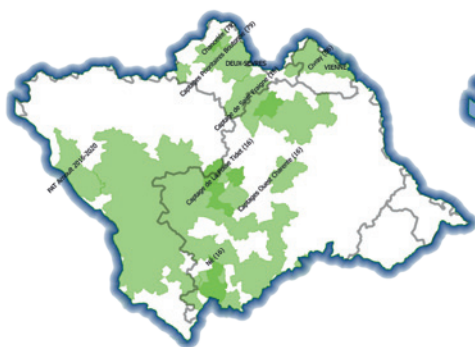
Assainissement	50 %
Eau potable	2 %
Pollutions industrielles	8 %
Gestion de la ressource	7 %
Pollutions agricoles	12 %
Milieux aquatiques	17 %
Autres	5 %

## Un engagement partagé

Des accords-cadres ont été signés entre l'Agence et les départements du bassin de la Charente pour la période 2013-2018. Ils promeuvent une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau (y compris économiques) et la préservation des écosystèmes, dans le cadre d'une solidarité amont/aval d'une part, et urbain/rural d'autre part. Ces partenariats servent l'objectif général qui est de renforcer les actions visant à atteindre le bon état des eaux dans les échéances du SDAGE.

Des accords-cadres ont été signés entre l'Agence et les départements du bassin de la Charente pour la période 2013-2018. Ils promeuvent une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau (y compris économiques) et la préservation des écosystèmes, dans le cadre d'une solidarité amont/aval d'une part, et urbain/rural d'autre part. Ces partenariats servent l'objectif général qui est de renforcer les actions visant à atteindre le bon état des eaux dans les échéances du SDAGE.

## Une gestion et des outils adaptés



### Les PAT

Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) sont des démarches intégrées permettant de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par des pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autre. Dans le bassin de la Charente, les PAT concernent les captages d'eau prioritaires.



### Les SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le SAGE de la Boutonne a été validé, celui de la Charente est en cours d'élaboration.



### Les contrats territoriaux et contrats de rivière

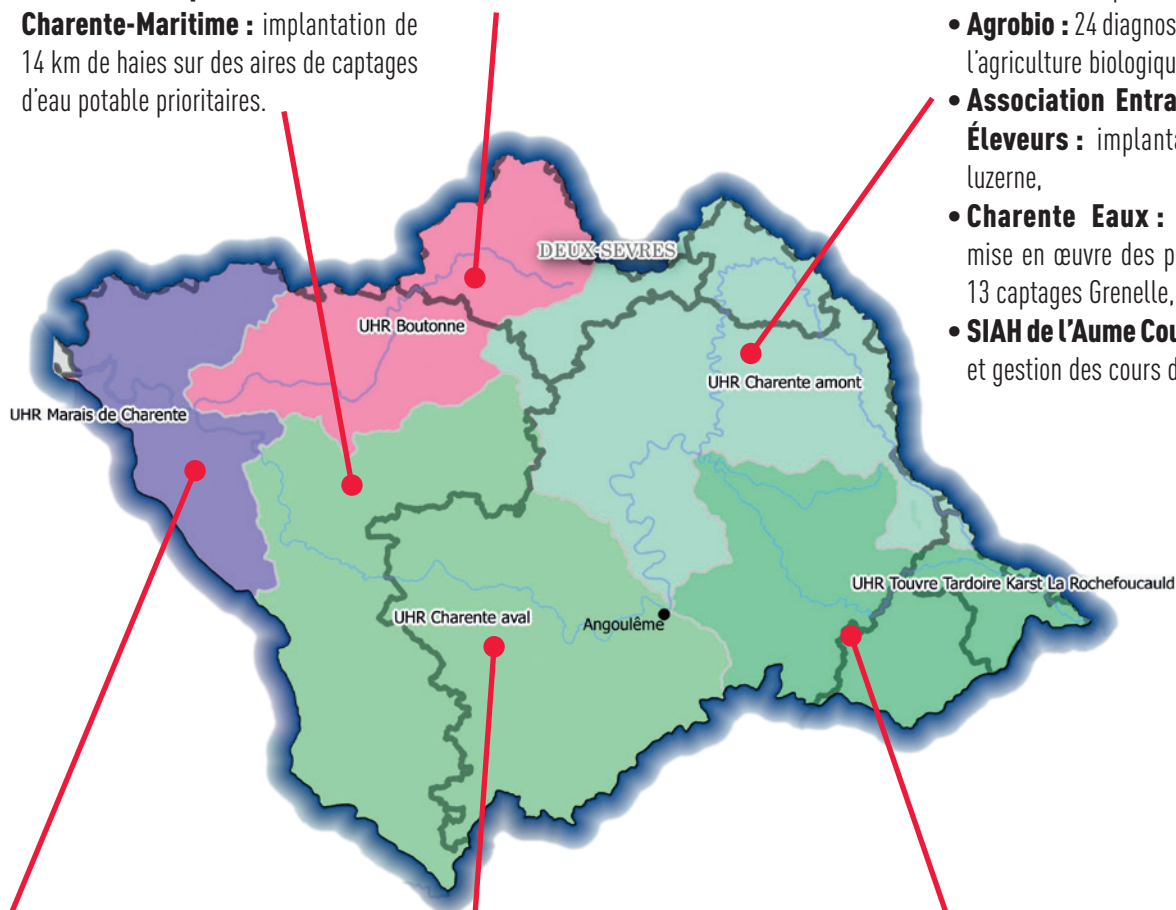
Les contrats territoriaux et contrats de rivière sont d'autres outils de gestion intégrée mis en œuvre sur le bassin Adour-Garonne visant l'atteinte du bon état des eaux par la réduction des pressions s'exerçant sur un territoire ou un cours d'eau. Le bassin de la Charente est concerné avec le contrat territorial du Né.

## Exemples d'opérations financées par l'Agence en 2015

- **Chambre régionale d'agriculture** : étude d'impact des prélèvements agricoles,
- **Institution Charente** : élaboration et validation du plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte,
- **Conseil Départemental de Charente-Maritime** : implantation de 14 km de haies sur des aires de captages d'eau potable prioritaires.

- **SYMBO** : révision du SAGE Boutonne, validation par la CLE,
- **Syndicat Mixte Boutonne (Deux-Sèvres)** : restauration d'habitats piscicoles sur la Boutonne,
- **Syndicat 4B (Deux-Sèvres)** : lutte contre les fuites des réseaux AEP ; sectorisation du secteur de Beaussais-Vitré.

- **Nanteuil en Vallée** : construction d'une nouvelle station d'épuration,
- **SIVEER** : lutte contre les fuites des réseaux AEP : 58 postes de sectorisation du réseau,
- **SIVEER** : raccordement de 2 forages d'eau potable à la station de traitement des nitrates et pesticides,
- **Agrobio** : 24 diagnostics de conversion à l'agriculture biologique,
- **Association Entraide Viticulteurs Éleveurs** : implantation de 35 ha de luzerne,
- **Charente Eaux** : animation de la mise en œuvre des plans d'actions pour 13 captages Grenelle,
- **SIAH de l'Aume Couture** : restauration et gestion des cours d'eau.



- **Syndicat des Eaux de Charente-Maritime** : acquisition de parcelles dans le périmètre de protection des captages Grenelle de l'Arnoult,
- **LPO** : gestion et protection des marais péri-urbains de Rochefort (600 ha),
- **Syndicat des Eaux de Charente-Maritime** : réalisation de stations d'épuration aux Essards et à St-Sulpice d'Arnoult,
- **Société Métal-Chrome** : réduction des effluents toxiques,
- **CDC de Marennes** : animation en vue de l'élaboration d'un contrat sur le marais de Brouage.

- **Syndicat des Eaux de Charente-Maritime** : construction d'une station d'épuration à Saint-Sever de Saintonge,
- **Fédération de pêche de Charente-Maritime** : acquisition de zones humides pour des frayères à brochets à Bouquessu,
- **SIAH du Né** : restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du Peyrat et de Beaulieu,
- **Distillerie Chaignaud** : création d'un bassin de stockage des effluents de 2 360 m<sup>3</sup> avant traitement par méthanisation.
- **Grand Angoulême/CCI/chambre des métiers 16** : contrat de lutte contre les pollutions artisanales et des activités économiques

- **SIAH Touvre** : gestion et protection du cours d'eau,
- **SIAH Boëme** : restauration et gestion du cours d'eau,
- **Parc naturel régional du Périgord** : animation de la politique de réduction de l'impact des étangs et lutte contre les cyanobactéries,
- **Contrat de bassin de la Doue** : 4 suppressions d'étangs et réduction de l'impact sur 18 étangs.

UHR : Unité hydrographique de référence

# 2015 : Une année de mise à jour du document cadre pour la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne



**Début 2015, les deux projets, de SDAGE et de programme de mesures, ont été**

**présentés aux 7 forums territoriaux pour donner la parole aux acteurs locaux**

L'Agence a déployé un dispositif d'information renforcé pour que les acteurs locaux puissent s'exprimer sur les enjeux de l'eau dans le bassin.

Ces forums organisés par bassins-versants pendant la phase officielle de consultation ont été des lieux d'information et de débats sur la présentation territorialisée des réponses proposées dans le SDAGE-PDM. Plus de 500 participants sont venus donner leur avis et échanger.



**Le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne**

Cette assemblée regroupe les différents acteurs et usagers de l'eau du grand Sud-Ouest. Également appelé « parlement de l'eau », elle a émis un avis favorable sur le programme de mesures (PDM), qui est une synthèse des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le SDAGE répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions, l'amélioration de la gestion quantitative, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation, validé lors de la même réunion.

## Le programme de l'Agence pour l'eau des territoires



**Pour atteindre l'objectif de reconquête du bon état des eaux : un outil, le programme d'interventions**

L'Agence de l'eau contribue au financement des actions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Les modalités d'aides ont été adaptées aux réalités des territoires afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

**La définition de stratégies de bassin en lien avec les services de l'État**

Afin de faciliter le ciblage territorial et d'harmoniser les méthodes et principes d'intervention entre l'Agence et ses partenaires, des stratégies communes ont été formalisées en 2015 à l'échelle du bassin Adour-Garonne en lien avec les services de l'État concernés. Ces stratégies portent sur les thématiques suivantes : assainissement, eau potable, substances dangereuses.



**Agir mieux et plus vite sur les enjeux forts du bassin**

Le programme d'interventions incite également ses partenaires à engager les travaux par le biais d'appels à projets. Avec des conditions d'aides spécifiques, voire bonifiées, et concentrées sur des thématiques d'intervention prioritaires, des appels à projets sont prévus sur toute la durée du programme de l'Agence (2013-2018) pour mobiliser les maîtres d'ouvrage.



**En 2015 : le conseil scientifique a apporté sa contribution aux réflexions du comité de bassin pour mieux comprendre le changement climatique en Adour-Garonne**

Avant de lancer l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin, le conseil scientifique s'est réuni en séminaire, le 9 juin. L'objectif était de caractériser les évolutions prévisibles des écosystèmes et notamment en présentant les ruptures auxquelles il convient de s'attendre.



Agence de l'eau Adour Garonne  
90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 61 36 37 38

Délégation pour le bassin de la Charente  
Unité territoriale de Bordeaux  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33 049 Bordeaux Cedex – 05 56 11 19 99

